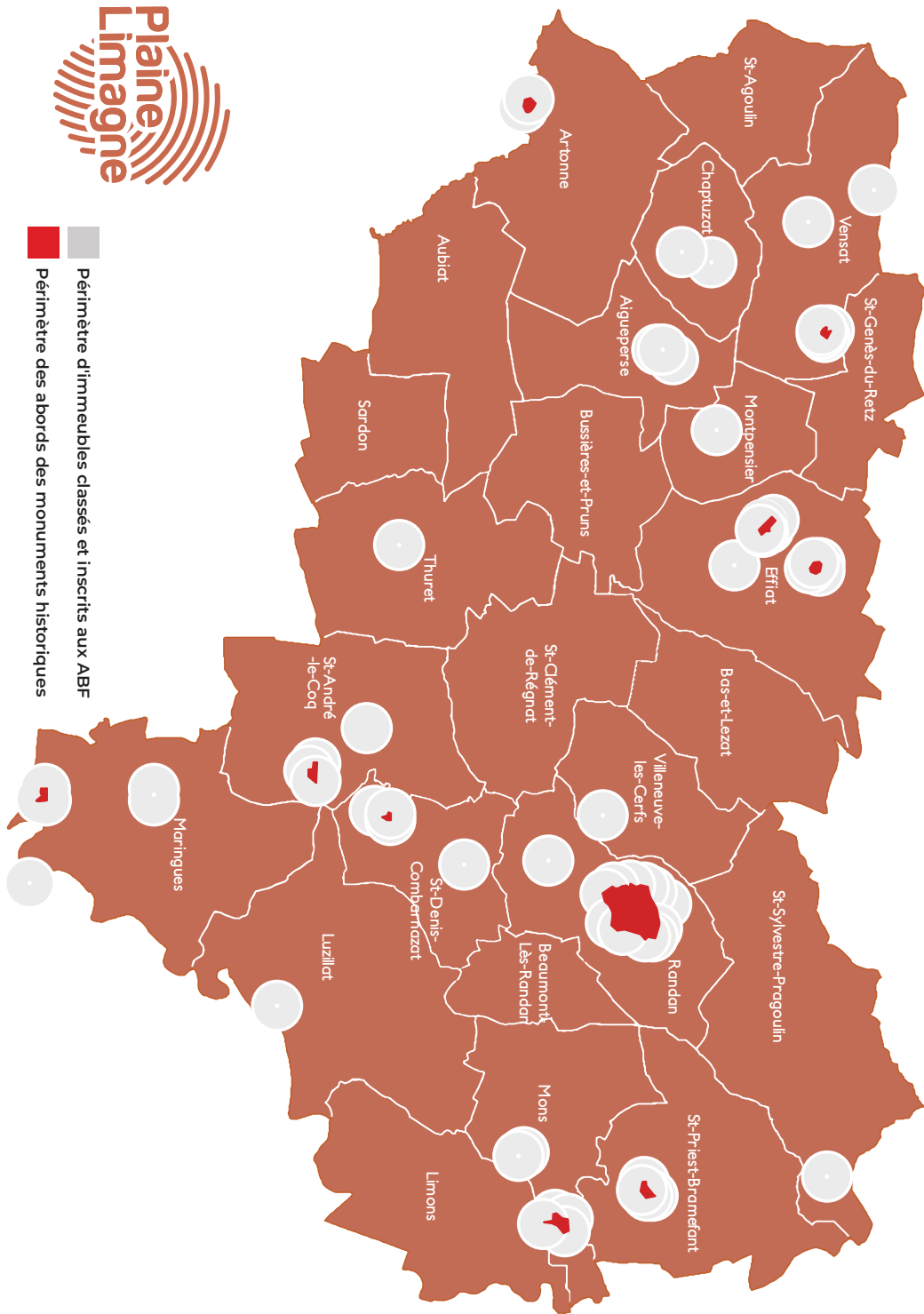


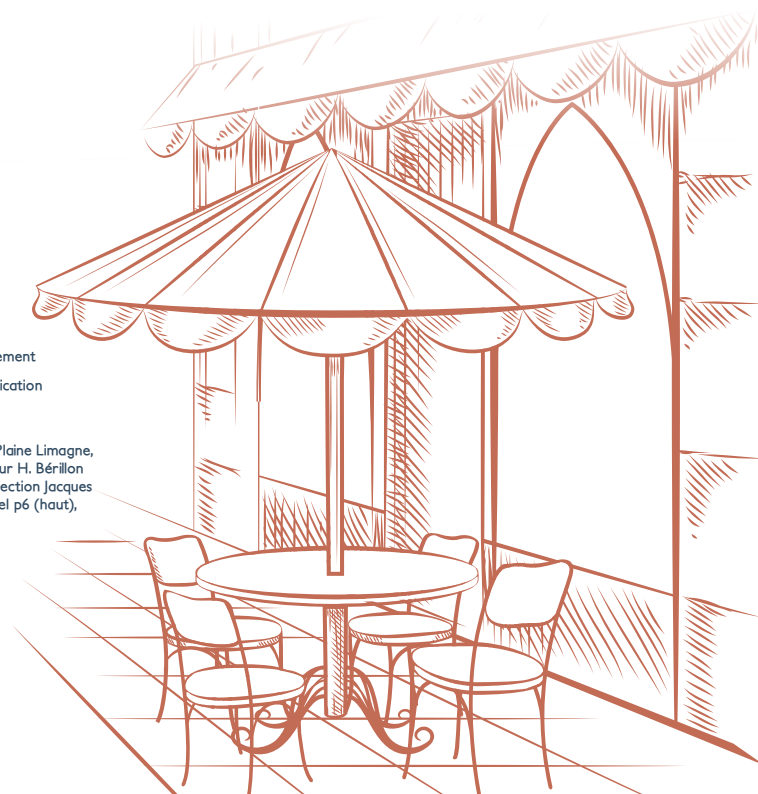
CHARTRE GRAPHIQUE DES DEVANTURES & ENSEIGNES COMMERCIALES DE PLAINE LIMAGNE





SOMMAIRE

Pourquoi une charte des devantures ?	P4
Qu'est-ce qu'une charte des devantures & enseignes commerciales ?	P5
La devanture	P6-9
L'enseigne	P10-11
Le système d'éclairage	P12
Les stores et les climatiseurs	P13-14
Les démarches administratives	P15



Rédaction : Service développement

Conception : Service communication
- Plaine Limagne

Crédits photos :
Communauté de communes Plaine Limagne,
Photographie anonyme. Éditeur H. Bérlillon
Arch. dép. Puy-de-Dôme, Collection Jacques
Lavédrine : 530 Fi 320 p5, Pexel p6 (haut),
p8 et p15, Freepik p13.

Édition 2026



POURQUOI UNE CHARTE DES DEVANTURES ?

Une charte graphique pour les devantures commerciales est un outil indispensable pour plusieurs raisons. Premièrement, elle assure une **cohérence visuelle** entre les différents points de vente d'une même enseigne, renforçant ainsi la reconnaissance de la marque. Deuxièmement, elle contribue à **améliorer l'image de marque** en créant une devanture attrayante et professionnelle, ce qui attire davantage de clients potentiels. Troisièmement, elle **facilite le respect des réglementations locales** en matière d'urbanisme et de publicité, évitant ainsi des sanctions ou des modifications coûteuses. Quatrièmement, elle permet de **valoriser l'architecture du bâtiment** en intégrant harmonieusement la devanture dans son environnement.

Enfin, elle **optimise l'expérience client** en créant un espace accueillant et fonctionnel, favorisant ainsi la fidélisation.

En somme, une charte graphique pour les devantures est un investissement stratégique pour toute entreprise soucieuse de son image et de son développement commercial.

Un objectif : L'harmonisation

L'objectif est de définir un esprit, une ambiance générale, sans pour autant imposer une standardisation des enseignes et des façades : aller vers une certaine harmonisation. La charte des devantures et enseignes commerciales a pour but d'encadrer les projets de réalisation et réhabilitation des devantures commerciales et leurs éléments complémentaires fonctionnels et publicitaires « règlementaires » (dimensionnement et positionnement d'enseigne, type éclairage, taille, inscription...).

Un outil : guide des bonnes pratiques

Cette charte est aussi un guide, un outil pratique voire un outil de développement local.



✓ à privilégier

✗ à éviter

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE DES DEVANTURES & ENSEIGNES COMMERCIALES ?

La charte graphique des devantures vise plusieurs objectifs cruciaux pour le succès d'une entreprise.

- Elle doit renforcer l'identité visuelle de la marque en assurant une cohérence entre les différents éléments de la devanture, tels que l'enseigne, les couleurs, les matériaux et l'éclairage.

- Elle doit améliorer l'attractivité de la devanture afin d'attirer l'attention des passants et de les inciter à entrer dans le magasin.

- Elle doit faciliter la compréhension de l'offre commerciale en rendant l'enseigne claire et lisible, et en mettant en valeur les produits ou services proposés.

- Elle doit respecter les contraintes réglementaires en matière d'urbanisme, de sécurité et d'accessibilité.

- Elle doit s'adapter à l'environnement architectural et urbain, en tenant compte du style du bâtiment et de son contexte.

Enfin, elle doit optimiser les coûts de conception, de fabrication et de maintenance, en privilégiant des solutions durables et économiques.

Pour les commerçants déjà installés ou à venir :

La charte s'adresse à tous les commerçants, actuels et futurs. C'est en respectant ces recommandations et en se faisant accompagner par des professionnels que les commerçants pourront mener à bien leur projet, en s'assurant d'une validation de la commune.

Une opportunité d'accompagnement

Afin de vous accompagner dans votre projet de devanture commerciale, vous pouvez bénéficier des conseils gratuits d'un architecte conseiller du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Puy-de-Dôme (CAUE 63). Il est possible de les rencontrer à la maison de l'habitat de Clermont-Ferrand sur rendez-vous, en visio, ou lors des permanences sur le territoire de Plaine Limagne (Aigueperse ou Luzillat, une fois par mois).

Ils peuvent vous aider à définir votre projet et vous guider dans vos démarches administratives. Neutres et gratuits, leurs conseils peuvent être sollicités à tout moment, idéalement le plus tôt possible pour assurer le bon déroulement de votre projet.

contact@caue63.com - 04 73 42 21 20



LA DEVANTURE

Une devanture commerciale est l'ensemble des éléments visibles de l'extérieur d'un local commercial, qui permettent d'identifier l'entreprise et d'attirer les clients.

Elle comprend généralement **l'enseigne**, qui est le nom ou le logo de l'entreprise, **la vitrine**, qui est la partie transparente permettant de voir l'intérieur du magasin, **la porte d'entrée**, qui doit être accueillante et facile d'accès, le **système d'éclairage**, qui met en valeur la devanture et les produits, les **protections solaires**, qui protègent la vitrine du soleil et de la chaleur, et les **éléments de fermeture**, tels que les rideaux métalliques ou les volets roulants. La devanture peut également inclure des éléments de **décoration**, tels que des plantes, des panneaux publicitaires ou des objets artistiques.

Afin de bien intégrer votre devanture dans le « paysage de la rue », découvrez dans ce chapitre les questions qu'il faut se poser au préalable et les principaux aspects à prendre en compte avant de se lancer, à savoir :

- Le rapport entre les **lignes horizontales et les lignes verticales** de la façade de l'immeuble dans lequel le commerce est implanté.
- **L'époque et la typologie de l'immeuble, qui aideront au choix** d'une devanture « en applique » ou « en feuillure ».

Pour en savoir plus !
Conseils et ressources
sur le CAUE 63



COMPOSITION

Pour réussir sa devanture, il est nécessaire de comprendre les éléments constitutifs du paysage urbain et ainsi de savoir lire et respecter les principes d'organisation d'une façade. L'observation de l'environnement du commerce, la façade de l'immeuble mais également les bâtiments environnants, le

parcellaire, la composition d'origine, les tracés régulateurs issus de l'architecture, permettent de définir la composition générale de la devanture (position, dimensions, forme...) et de répondre d'une manière harmonieuse et cohérente, facilitant l'intégration et la mise en valeur de l'activité.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

Affirmer les lignes verticales

Dans la mesure du possible, le rythme des vides et des pleins suivra les compositions verticales des percements situés en étages.

Les devantures respecteront le parcellaire de la rue même si un commerce occupe plusieurs façades successives.

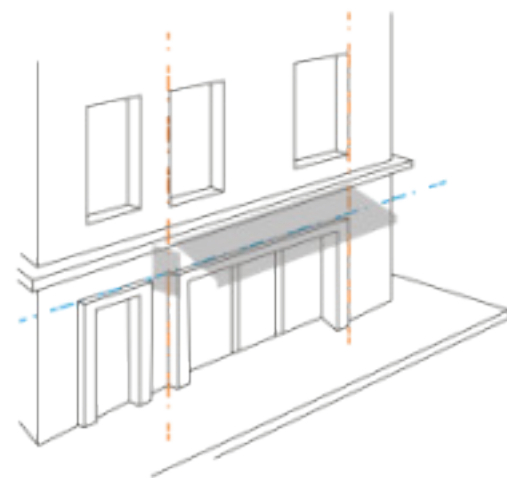


Respecter la trame horizontale

La devanture commerciale doit s'insérer dans la trame horizontale en s'alignant sur les étages.

La façade et le percement des vitrines respectent l'alignement et la composition d'origine.

Les façades des magasins occupent uniquement le rez-de-chaussée des immeubles.



Tracés régulateurs

Verticaux
Horizontaux

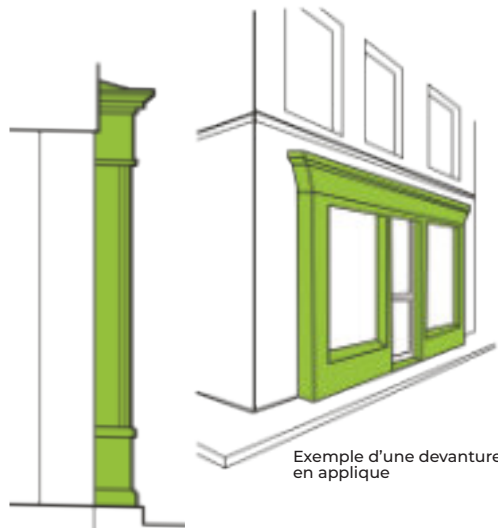
✓ **Il convient :**

- de conserver les modénatures existantes
- d'aligner les enseignes
- d'aligner le store à la baie
- de préserver l'indépendance du logement lorsque c'est possible.

LES DEVANTURES EN APPLIQUE

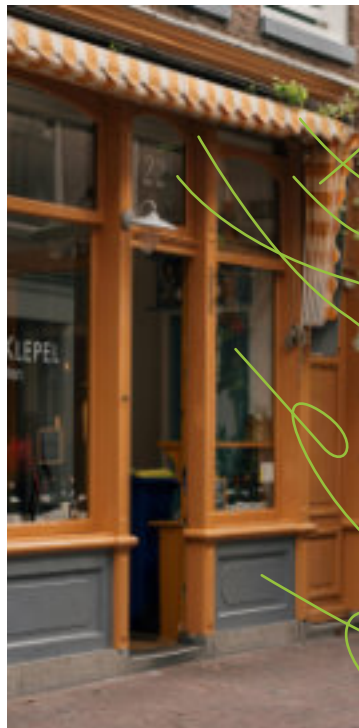
La devanture en applique est constituée d'un coffrage menuisé en saillie par rapport au mur de la façade (entre 16 et 20 cm). Elle est composée d'une partie horizontale supérieure (bandeau) et de deux tableaux latéraux qui permettaient à l'origine de loger des volets de fermeture repliables.

On peut traiter les devantures en applique dans un aspect contemporain avec des matériaux adaptés, mais si l'on souhaite reconstituer une devanture traditionnelle, il faut respecter le matériau et les détails d'origine (bois, peinture, moulures).



Exemple d'une devanture en applique

Coupe d'une devanture en applique



STORE BANNE

LAMBREQUIN

CORNICHE

IMPOSTE

BANDEAU

TABLEAU

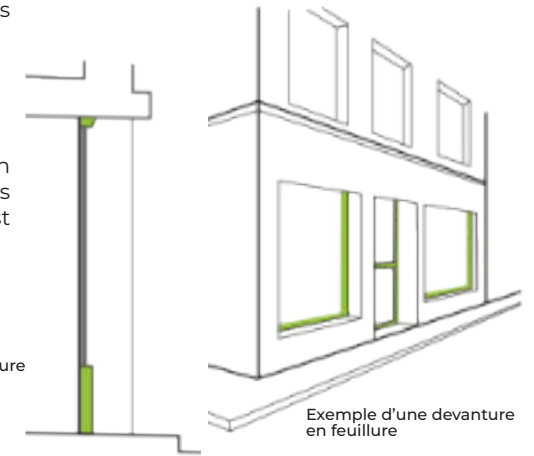
SOUBASSEMENT

LES DEVANTURES EN FEUILLURE

Les vitrines en feuillure sont caractérisées par un positionnement dans l'épaisseur des murs de la façade (comme des fenêtres).

Il faut respecter ce retrait de la vitrine (20 à 25 cm).

Les percements des vitrines répondent en général à la composition des percements des étages (fenêtres), même si leur taille est différente.



Coupe d'une devanture en feuillure

Exemple d'une devanture en feuillure



LINTEAU

CHASSIS VITRÉ

PANNEAUX PLEINS

SOUBASSEMENT

Store banne : Rideau ou assemblage souple d'éléments, qui s'enroulent ou se replient à son extrémité supérieure

Lambrequin : La découpe d'étoffe constituée d'une bordure à festons parfois garnie de franges, de houppes. Le principe a été repris et la réalisation bénéficie de la technologie moderne pour fabrication d'auvents et de stores (pour magasins et vérandas). Bandeau d'ornement, disposé devant un enrouleur, pour le masquer

Corniche : Ornement en saillie sur un mur destiné à le protéger de la pluie

Bandeau : Bande horizontale, en saillie par rapport à la façade et disposée au ras du plancher du premier niveau.

Imposte : Partie d'une baie située au-dessus des vantaux ouvrants d'une porte

Tableau : Encadrement d'une baie

Soubassement : Partie inférieure épaisse d'un mur à rez-de-chaussée, entre le niveau du sol, pour conforter l'assise du bâtiment

Linteau : Élément horizontal qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture.

Imposte : Moulure saillante posée sur le pied-droit d'une porte, sur un pilier de nef.

Chassis vitré : Cadre rigide supportant un vitrage et intégré dans une maçonnerie.

Panneaux pleins : Une porte à âme pleine est constituée d'un panneau plein qui remplit complètement l'intérieur de la porte.

Soubassement : Partie basse de l'élévation d'un mur.



L'ENSEIGNE

Les enseignes traduisent le nom, la raison sociale du commerçant et le nom affecté à l'activité ou au commerce.

Les commerces doivent se limiter à une enseigne bandeau. Les enseignes en drapeau seront étudiées au cas par cas et soumises à des contraintes de nombre et de taille.

L'enseigne est installée uniquement sur l'édifice où s'exerce l'activité.

Il existe 3 types d'enseigne :

En bandeau : Les enseignes bandeau sont les enseignes appliquées parallèlement à la façade, elles sont centrées par rapport à la devanture.

Pour les devantures en feuillure, il est préférable d'opter pour des lettres découpées placées directement sur la façade, pour conforter la continuité de celle-ci.

Pour les devantures en applique, l'enseigne est intégrée au coffrage menuisé, les lettres sont peintes ou en relief.

En drapeau : Les enseignes drapeau sont les enseignes perpendiculaires à la façade. Elles sont alignées sur l'enseigne en bandeau.

Sur le lambrequin du store ou sur la face visible d'une marquise, jouant ainsi le rôle d'une enseigne en applique, déportée lorsque le store est ouvert.



Pour en savoir plus !
Conseils et ressources
sur le CAUE 63

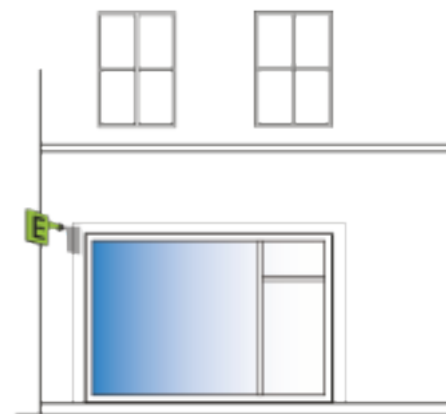


SUPPORTS ET EMPLACEMENT

En bandeau : parallèle à la façade

Pour les devantures en feuillure, il est préférable d'opter pour des lettres découpées placées directement sur la façade, pour conforter la continuité de celle-ci.

Pour les devantures en applique, l'enseigne est intégrée au coffrage menuisé, les lettres sont peintes ou en relief.

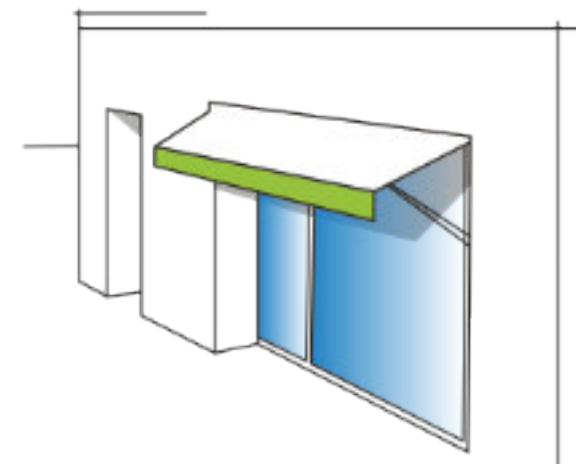


En drapeau : perpendiculaire à la façade.

Il s'agira de privilégier une enseigne discrète avec des proportions mesurées, alignée sur la vitrine. Les enseignes drapeau peuvent avoir différentes formes : fanions, découpe moderne ou traditionnelle, plaque.

Sur store ou marquise

Il s'agira de privilégier l'inscription de l'enseigne sur le lambrequin.





LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

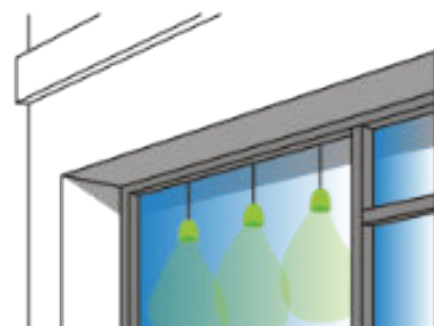
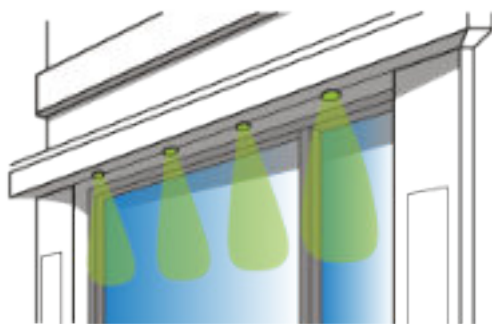
La mise en lumière d'un commerce participe à son identité, sa visibilité et surtout à l'ambiance de la rue commerçante. Une vitrine bien éclairée favorise l'attractivité de la rue.

Un éclairage excessif peut aller à l'encontre de l'effet d'attractivité recherché, il s'agit de bien éclairer plutôt que de beaucoup éclairer.

Le dispositif d'éclairage doit accompagner le commerce sans gêner les passants ou riverains par des lumières agressives, clignotantes, de néons.

✓ Il convient :

- d'intégrer les systèmes pour une meilleure lisibilité
- d'éviter tiges, portants spots ou projecteurs orientables en saillie ainsi que les néons
- de décomposer les éclairages en fonction des espaces vitrines / portes



Pour en savoir plus !
Conseils et ressources
sur le CAUE 63



LES STORES ET LES CLIMATISEURS

Les protections solaires et les climatiseurs sont des éléments importants de la devanture commerciale, car ils contribuent à améliorer le confort des clients et à réduire la consommation d'énergie. Les protections solaires permettent de protéger la vitrine du soleil et de la chaleur, évitant ainsi la décoloration des produits et la surchauffe du magasin. Les climatiseurs, quant à eux, permettent de maintenir une température agréable à l'intérieur du magasin, même en été.

Il existe plusieurs types de protections solaires, tels que les stores bannes, qui sont rétractables et offrent une protection modulable, les films solaires, qui sont appliqués directement sur la vitrine et réduisent la transmission de la chaleur et des UV, et les brise-soleil, qui sont des éléments architecturaux fixes ou mobiles, qui filtrent la lumière du soleil, et les climatiseurs réversibles, qui peuvent également servir de chauffage en hiver.

Le store :

Le store banne doit respecter la composition de la façade et les éléments de décor. Il ne dépassera pas la longueur de la devanture.

Le store banne est réservé au rez-de-chaussée et doit être mobile et repliable avec un design sobre, discret et peu épais.

La couleur du store doit être discrète, unicolore (sans motif ni rayures), et en harmonie avec la composition d'ensemble de la devanture et se référer à la même gamme de couleurs.

Le climatiseur : plusieurs alternatives existent pour rafraîchir les commerces, notamment le brasseur d'air, écologique et peu énergivore. Mais le climatiseur reste le plus commun. Sa bonne intégration est indispensable pour garder une harmonie de devanture et de façade.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

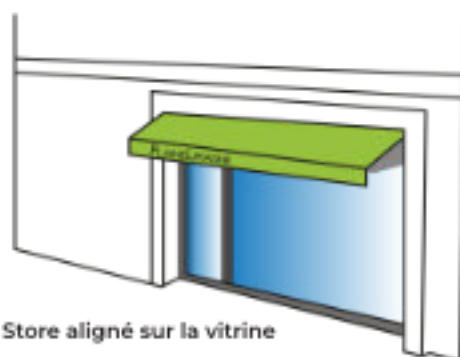
Les stores ne doivent pas filer sur toute la longueur de la devanture, mais s'inscrire dans la largeur de chaque baie afin de ne pas constituer un obstacle à la lecture verticale de l'immeuble (sauf exception : dans le cas des cafés-restaurants, les stores pourront être flottants).

Il faut également veiller à ce que le store et ses montants soient entièrement rétractables et dissimulables dans le bandeau de l'enseigne.

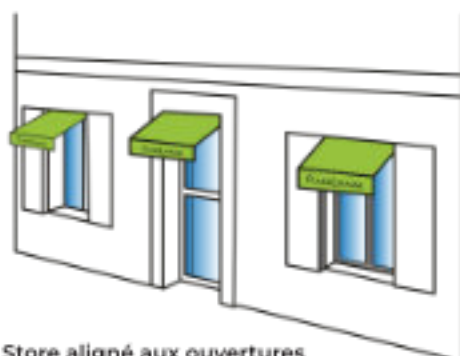
La couleur de toile sera identique ou en harmonie avec celle des volets, stores (...) de l'immeuble. Le traitement graphique sera simple, avec 3 teintes maximum.

Éviter toute forme de découpe compliquée et privilégier la forme droite.

Les climatiseurs et divers éléments techniques positionnés en façade perturbent fortement la lisibilité de l'immeuble et nuisent à l'image du commerce. Leur installation doit être pensée en même temps que la conception de la devanture commerciale et ils doivent être étudiés pour être non visibles du domaine public.



Store aligné sur la vitrine



Store aligné aux ouvertures

Pour en savoir plus !
Conseils et ressources
sur le CAUE 63



Climatisation masquée
- Vitrine feuillurée



Climatisation masquée
- Vitrine en applique



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il est important de se renseigner sur les réglementations locales en matière de couleurs et de matériaux, car certaines communes peuvent imposer des restrictions ou des recommandations.

Toute modification de la devanture (couleur, ajout d'éléments tels que store, enseigne...) ainsi que le changement d'affectation (transformation d'un logement en commerce par exemple) nécessitent la demande d'une autorisation auprès de la mairie : déclaration préalable ou permis de construire selon la nature des travaux.

Ces modifications doivent respecter le règlement d'urbanisme communal ou intercommunal (POS, PLUI) et le Code de l'Environnement pour les enseignes (en particulier articles R581-58 à R581-63).

Dans les périmètres de protections des monuments historiques, ces demandes sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (Code du Patrimoine).

Les délais d'instruction sont de 2 à 6 mois. Vous rendre au service de l'urbanisme de votre commune permet de connaître la procédure à suivre et les documents à fournir

(photos, plan de situation, dessin de façade, nuancier ...) et de prendre connaissance des règlements d'urbanisme et règlement local de publicité (RLP) applicables le cas échéant.

Voici quelques contacts utiles pour vous accompagner dans vos démarches

- **Mairie** : Pour déposer une demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.
- **Architectes (CAUE 63)** : Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la conception de votre devanture.
- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** Pour obtenir des informations sur les réglementations locales et les aides financières disponibles.
- **Entreprises spécialisées dans la fabrication et l'installation de devantures** : Pour obtenir des devis et réaliser vos travaux.

Site à consulter :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

www.data.gouv.fr/reuses/visualisation-sur-fond-geoportail-de-latlas-des-patrimoines

L'objectif de ce document est de définir un esprit, une ambiance générale, sans pour autant imposer une standardisation des enseignes et des façades, aller vers une certaine harmonisation.

La charte des devantures et enseignes commerciales a pour but d'encadrer les projets de réalisation et réhabilitation des devantures commerciales et leurs éléments complémentaires, fonctionnels et publicitaires.

Cette charte est aussi un guide, un outil pratique voire un outil de développement local.

Elle peut être aussi considérée comme un recueil des bonnes pratiques qui permettrait d'orienter les commerçants et propriétaires de murs commerciaux dans leurs démarches.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE Puy-de-Dôme - Maison de l'habitat - 129 Av. de la République - 63100 Clermont-Fd

Tél. 04 73 42 21 20 - E-mail : contact@caue63.com